



Ville de Campbellton

Description d'emploi

Sauveteur

Avis :

Le masculin est utilisé dans le présent document uniquement pour alléger le texte et il désigne autant les femmes que les hommes.

Service : Centre civique Memorial Regional
Titre de l'emploi : Sauveteur
Relève de : Sauveteur en chef ou directeur aquatique
Date de la dernière révision : Le 11 mars 2022

Sauveteur

1. IDENTIFICATION

- 1.1 Organisme : Ville de Campbellton
- 1.2 Service : Centre civique Mémorial Régional
- 1.3 Titre de l'emploi : Sauveteur
- 1.4 Statut d'emploi : Syndiqué – section locale 76 du SCFP
- 1.5 Superviseur immédiat : Sauveteur en chef ou directeur aquatique
- 1.6 Date de la dernière révision : Le 11 mars 2022

2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

2.1 Résumé des responsabilités

Travaillant au sein d'une équipe, le sauveteur est un professionnel du sauvetage aquatique chargé de la surveillance générale et de la sécurité des usagers des piscines du Centre civique Mémorial Régional. Le sauveteur est un nageur de haut calibre qui donne des conseils sur la sécurité aquatique aux usagers, effectue des sauvetages aquatiques et contrôle les comportements indisciplinés au besoin. Il donne des leçons de natation et des cours d'aquaforme. Il effectue également des travaux d'entretien et de bureau liés au fonctionnement de la piscine.

2.2 Responsabilités en matière de santé et de sécurité

Le titulaire est responsable :

- de se comporter de façon à assurer sa propre santé et sécurité et celles des autres personnes de son milieu de travail;
- de se conformer à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et aux règlements y afférents;
- de connaître les statuts et règlements de sécurité de la Ville de Campbellton et de s'y conformer;
- de signaler à son superviseur immédiat tout danger qu'il constate;
- d'utiliser et de porter l'équipement de protection individuelle prescrit par les règlements ou recommandé par le fabricant;
- de consulter le comité mixte d'hygiène et de sécurité et toute personne responsable de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et des règlements y afférents, et de collaborer avec ces derniers;
- de signaler les blessures et les maladies en milieu de travail à son employeur;

- de participer à la formation et, si on lui demande d'accomplir une tâche pour laquelle il ne croit pas avoir reçu la formation nécessaire, de le signaler à son superviseur.

En sa qualité de représentant de l'employeur, le titulaire doit faire preuve de leadership relativement au programme de santé et sécurité de la Ville de Campbellton.

Le sauveteur doit :

- diriger en toute sécurité le travail assigné par l'employeur;
- prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la santé et la sécurité des employés, des agents contractuels et des clients placés sous sa direction;
- informer les employés sous sa direction de tout danger lié à l'utilisation, la manipulation, l'entreposage, l'élimination et le transport de tout outil, équipement, machine, appareil, ou agent biologique, chimique ou physique;
- fournir les renseignements et les instructions nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés sous sa direction;
- veiller à ce que tous les outils et tout l'équipement et le matériel utilisés soient maintenus en bon état et à ce que le risque qu'ils posent soit minime lorsqu'ils sont utilisés conformément aux recommandations du fabricant;
- veiller à ce que les employés sous sa direction utilisent l'équipement de protection individuelle (EPI) requis dans le cadre de leur travail.

2.3 Profil des tâches

- Surveiller la piscine et s'assurer que les nageurs se comportent de façon sécuritaire.
- Diriger et coordonner le travail d'une équipe de sauveteurs juniors lors des baignades publiques.
- Appliquer les règles relatives à la conduite à adopter à la piscine en signalant les infractions et en s'assurant que les nageurs respectent toutes les règles de sécurité et les règlements.
- Donner des cours et des leçons de natation.
- Donner des cours de loisirs aquatiques et de conditionnement physique.
- Inspecter les équipements de piscine et de loisirs pour en assurer le bon fonctionnement.
- Répondre rapidement aux urgences.
- Effectuer des sauvetages aquatiques pour des clients en détresse.
- Administrer les premiers soins de base pour les coupures et les contusions.
- Nettoyer les zones de la piscine (y compris les vestiaires, les bureaux, etc.) et contrôler la qualité de l'eau.
- Sensibiliser le public aux dangers et aux risques associés aux activités aquatiques et à la sécurité aquatique.
- Rédiger et présenter des rapports sur l'état de la piscine, les accidents, les incidents, les leçons de natation et autres renseignements pertinents.
- Faire des travaux de bureau liés aux opérations de la piscine.
- Accomplir toute autre tâche connexe assignée par le superviseur.

3. DEGRÉ D'AUTORITÉ

Le titulaire relève du sauveteur en chef ou du directeur aquatique du Centre civique Mémorial Régional. Il s'occupe des sauveteurs occasionnels du Centre civique Mémorial Régional.

4. EXIGENCES DU POSTE

4.1. Scolarité obligatoire

- Douzième année, GED ou atteint les exigences du Test des compétences essentielles dans le milieu de travail (TOWES)
- Certificat standard de secourisme sur le lieu de travail avec RCR de niveau « C » et certification pour défibrillateur externe automatisé
- Certificat de sauveteur national valide au Nouveau-Brunswick
- Certificat de moniteur de sécurité aquatique (Croix-Rouge)/moniteur de natation (Société de sauvetage) valide au Nouveau-Brunswick
- Certificat d'instructeur de conditionnement physique aquatique valide au Nouveau-Brunswick
- Certificat du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) valide au Nouveau-Brunswick

4.2. Connaissances et compétences particulières

- De bonnes compétences en tenue de dossiers
- De bonnes aptitudes organisationnelles et de gestion du temps
- Connaissance de l'informatique, notamment de Microsoft Word, d'Excel, d'Outlook et d'Internet
- Facilité d'apprentissage de nouveaux programmes informatiques
- Capacité à faire respecter les règles de la piscine de manière prévenante, mais ferme
- Capacité à utiliser une caisse enregistreuse et une machine à additionner
- Excellentes compétences en matière de service à la clientèle et de relations publiques
- Connaissance des règles de santé et de sécurité liées à l'environnement de travail d'une piscine publique

4.3. Exigences et expérience obligatoires

- Être bilingue (français et anglais) à l'écrit et à l'oral
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5 et avoir accès à une voiture (besoins de formation en dehors de la ville)
- Tenir une apparence et adopter une attitude professionnelles
- Avoir de l'expérience pertinente en tant que sauveteur (considérée comme un atout)
- Avoir réussi la période de probation ou d'essai
- Avoir réussi une vérification de casier judiciaire et une vérification relative aux personnes vulnérables
- Avoir un dossier conducteur conforme aux normes exigées par le CCMR
- Maintenir les certifications obligatoires liées à l'emploi

4.4. Exigences physiques et mentales

- Bonne forme physique
- Capacité de bien se concentrer
- Capacité d'effectuer des sauvetages aquatiques pour des clients pesant de 23 à 116 kg (de 50 à 300 livres)
- Capacité de travailler en position accroupie et en position penchée pendant au moins 30 minutes
- Capacité de soulever et de transporter du matériel pesant jusqu'à 23 kg (50 lb) et mesurant 61 m (200 pi) de longueur
- Capacité de rester dans l'eau à une température de 75 à 85 °F (de 24 à 29 °C) pendant des périodes consécutives de 30 minutes

4.5 Qualités en matière de comportement

Le titulaire doit :

- faire preuve de leadership et d'initiative;
- savoir travailler en équipe;
- être fiable et pouvoir apprendre, raisonner et prendre de bonnes décisions;
- être débrouillard et faire preuve d'initiative;
- pouvoir travailler en autonomie avec un minimum de supervision;
- être capable d'inspirer confiance et calme en situation de crise;
- avoir le souci de la sécurité;
- avoir un très bon sens de l'observation pour pouvoir cerner les lacunes;
- être capable de réagir rapidement, de travailler sous pression et de rester calme dans des situations mettant la vie en danger;
- être disposé à assumer de nouvelles tâches et à apprendre de nouvelles fonctions.

5. RÉMUNÉRATION

- Selon la convention collective
- Le titulaire ayant réussi la période d'essai est admissible aux avantages sociaux offerts par la Ville

6. HEURES DE TRAVAIL

- Horaires variables, une heure de repas non payée, 40 heures de travail par semaine
- Il s'agit d'un poste permanent à temps plein

7. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- Léger travail de bureau
- Travail de nature physique
- Travail à la piscine

8. EXIGENCES DE DÉPLACEMENT

- Déplacements occasionnels à l'extérieur de la ville pour but de formation

9. EXIGENCES OPÉRATIONNELLES

- Le titulaire doit pouvoir travailler des heures supplémentaires
- Il faut pouvoir travailler en dehors des heures normales de travail (horaire de travail variable)

10. APPROBATION DE LA DESCRIPTION D'EMPLOI

10.1 À l'échelle du service

Approuvé par : Philippe Robitaille Initiales : _____

Titre : Directeur général du CCMR

Date d'approbation : Le 11 mars 2022

10.2 À l'échelle de l'administration municipale

Approuvé par : Manon Cloutier Initiales : _____

Titre : Directrice générale

Date d'approbation : Le 11 mars 2022

11. RÉCEPTION PAR LE TITULAIRE DU POSTE

J'ai reçu une copie de cette description de poste :

Nom : _____

Signature du titulaire : _____

Date : _____